



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

N° 12507*03

Installation de consommation à usage non domestique

Formulaire
obligatoire
CODE DE
L'ÉNERGIE
articles
D342-18 à 21Cadre réservé
au CONSUELFormulaire émis le : 15/03/2024
A envoyer au CONSUEL avant le : 15/03/2025
N° Client : 3401833 N° AC : 60224000019771
N° SIRET : 83052987100014 Fact. : SE24FW030323 *VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL
le 25/03/2024

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : ELEC2NAdresse : LES CHATOUXCP : 43430 Ville : LES VASTRESTél. portable : 0629900929Mail : saselec2n@gmail.com

INSTALLATEUR

ELEC2N
LES CHATOUX
43430 LES VASTRES

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☐ NON ☒ OUI☛ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : 50039022390746 / RACC : DC25/029587Nom du propriétaire de l'installation * : Mr. EARL NANIANom du site : * EARL NANIA

Type *

Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. : ☐ IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)☒ ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ☛ Activité * (1) : Agricole : Stockage - Entrepôt☐ INSTALLATION EXTÉRIEURE : ☛ Type * : ☐ éclairage public ☐ mobilier urbain ☐ autre : _____☐ FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)☐ éclairage ☐ prises de courant☐ SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ☛ Type * : ☐ autre * (2) : _____Adresse * N° : _____ Rue : CHEMIN DU PATY

Complément : _____

Code postal : 13310 Commune : ST MARTIN DE CRAULatitude : 43,663808 Longitude : 4,812487

TRAVAUX

Travaux *

☒ INSTALLATION NEUVE ☛ remplir la colonne "neufs" du tableau A☐ RÉNOVATION TOTALE ☛ remplir la colonne "neufs" du tableau A☐ RÉNOVATION PARTIELLE ☛ remplir les deux colonnes du tableau A☐ MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES

DE BÂTIMENTS D'HABITATION ☛ remplir la colonne "existants" du tableau A

Tableau A		neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm²	6	
	2,5 mm²	2	
	autres	2	

Puissance limitée (3) * : ☐ OUI ☒ NON ☛ Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) * : ☒ NON ☐ OUI ☛ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date * : 20 / 03 / 2024

Signature * :

Signée électroniquement par
ELEC2N (3401833)

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) : Exemples : Chauffage, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (≤ 90 A monophasé ou ≤ 60 A triphasé).

(4) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

60224000019771